



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 septembre 2017
19 heures 00

GF/RS

N° 002178

Parc Naturel Régional
du Luberon -
Convention de
partenariat pour le
transfert et la
valorisation des
certificats
d'économies
d'énergie.

Affiché le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 19 septembre 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 permet aux communes d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) lorsque celles-ci engagent des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine.

En février 2015, le Parc du Luberon, agissant en tant que chef de file territorial a été désigné lauréat de l'appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », au travers de sa candidature intitulée « Luberon-Haute Provence, pour un territoire de partage des énergies ».

Le 24 février 2017, le Parc du Luberon a signé avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, un avenant à la convention particulière d'appui financier du 11 octobre 2016, lui permettant de répondre aux critères d'éligibilité pour bénéficier du programme «Economies d'énergie dans les TEPCV» validé par arrêté ministériel du 24 février 2017 (Programme PRO-INNO 08).

Ce programme permet la mobilisation, à l'échelle du territoire lauréat, d'un volume maximal de 400 GWh cumac de certificats d'économie d'énergie, pour des travaux éligibles listés dans l'arrêté et qui seront réalisés avant le 31 décembre 2018.

La Ville d'Apt souhaite s'inscrire dans cette démarche dont le dispositif financier ne constitue pas une aide publique. Il s'agit d'une valorisation financière qui intervient à l'issue des travaux. Le maître d'ouvrage doit donc réaliser l'intégralité des travaux avant de pouvoir solliciter toute valorisation financière.

Le Parc Naturel Régional du Luberon assure le montage des dossiers de CEE. Par ailleurs le dispositif proposé permet de garder une visibilité sur le nombre de dépôt de dossiers effectués, en visant l'atteinte du quota affecté au territoire ce qui donne une meilleure capacité de négociation lors de la vente des CEE.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Désigne le Parc naturel régional du Luberon « Tiers Regroupeur » des CEE obtenus dans le cadre du dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, selon les modalités définies par l'arrêté ministériel du 24 février 2017 ;

Approuve la Convention de partenariat pour le transfert et la valorisation des certificats d'économies d'énergie au Parc naturel régional du Luberon ;

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et la valorisation des certificats d'économies d'énergie.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI